



Locarama attaque son ancien franchisé.

Par **locarama**, le **17/07/2011** à **21:09**

La société LOCARAMA a saisie le tribunal de commerce contre son ancien agent de golfe juan et son gérant . Bien que LOCARAMA soit associé dans cette société celle ci copie l image de LOCARAMA et entretien une confusion volontaire d' image afin de s approprier les retombées commerciales développées à coup de gros investissements publicitaires par LOCARAMA. A ce jour cette société n hésite pas a utiliser encore le nom LOCARAMA comme par exemple sur les pagesjaunes.fr et son enseigne reprend les couleurs, la forme, les slogans et la forme du logo de LOCARAMA.

Royal nautisme a rejoint la société LOCARAMA dans une procédure commune visant a sanctionner les coupables.

Par **leon06**, le **16/01/2012** à **17:49**

EFFECTIVEMENT, je me suis rendu sur place pensant avoir affaire à LOCARAMA car les couleurs et l'enseigne sont strictement identiques à celle de l'agence de LOCARAMA à Cannes, mais cela n'a rien à voir. c'est comme canadry..manifestement il y a une volonté à entretenir la confusion y compris dans le discours du personnel en place.. attention et si vous voulez vous abonner comme moi au système d'abonnement mis en place par LOCARAMA adressez vous à Cannes et plus sur Golfe juan au moins vous aurez du choix de bateau et un vrai service.j'ai testé et je peux le certifier.

j'ai acheté une carte d'abonnement 2500€ en 2010 et 2011 et j'ai pu sortir pratiquement 20 fois chaque année avec un cap camarat.. faut plus acheter de bateau c'est la galère.. j'habite a Antibes et je suis passé voir à Golfe car j'ai vu qu'il y avait une agence locarama à Golfe juan mais j'ai rien compris c'est pas le cas ou c'est plus le cas mais surtout ce qui est proposé n'est pas intéressant et ils n'ont pas de bateaux.

Par **Gaveau83**, le **31/03/2013** à **19:37**

La société BOAT SYNERGY et son gérant M OLIVIER VAN DE WOESTYNE ont été condamnés pour concurrence déloyale envers son ancien associé la société LOCARAMA. Cette société a donc déposé le bilan suite à ce jugement. M.VAN DE WOESTYNE qui pensait être dans son droit en imitant le concept et l'enseigne de LOCARAMA, a été débouté. Une action au pénal est toujours en cours contre lui pour des présumés actes d'abus de biens sociaux.

Par **Wills RP**, le **07/09/2014** à **20:42**

C'est une constance sur la côte d'oublier d'où l'on vient et grâce à qui.. C'est bien dommage de perdre son temps et son énergie et au final admettre et comprendre qu'au delà d'un combat de coqs, l'union fait la force.